

Veillez noter notre nouvelle adresse courriel : contact@sauvegarde-anjou.org

21 avril 2011

**Observations et conclusion de la Sauvegarde de l'Anjou
concernant
les travaux d'aménagement du lit de l'Argos**

Le dossier soumis à enquête publique concerne " *un projet de travaux d'aménagement du lit de l'Argos dans le cadre d'un projet de sablière sur le territoire de la commune de Loiré* ".

Très explicitement, le projet de carrière constituera, au terme de l'exploitation, une surface en eau de 44 ha, implantée directement dans la nappe alluviale de l'Argos et ayant des effets néfastes pour cette rivière.

1-Rivières et nappes alluviales

En préalable, il convient de rappeler ce qu'est une nappe alluviale qui prend, parfois curieusement l'appellation de nappe phréatique dans le dossier, ce qui n'est pas la même chose.

Selon le B.R.G.M. les nappes alluviales constituent un type particulier de nappes, formées par les grands épandages de sables et graviers des fleuves et des rivières. Elles sont le lieu privilégié des échanges entre les cours d'eau et les autres grandes nappes des coteaux (nappes libres). C'est à travers ces nappes alluviales que les grands flux issus des nappes libres rejoignent les rivières.

Toujours selon le B.R.G.M. l'articulation des objectifs de quantité et de qualité des eaux des nappes alluviales est mise en relation avec la politique d'extraction des granulats. Les zones d'emprunt peuvent avoir trois types d'interaction avec les eaux souterraines :

- par leur développement elles modifient l'hydrodynamique générale,
- par l'exposition à l'air d'un milieu initialement recouvert elles modifient la réactivité chimique et la qualité des eaux,
- par la contiguïté de l'activité extractrice et de l'eau, elles sont un facteur de vulnérabilité à la pollution.

Lorsque les pluies ont cessé, que les ruissellements se sont taris, c'est uniquement l'eau de nappe alluviale qui alimente les rivières. Grâce aux propriétés d'éponge des matériaux, l'écoulement est ralenti et les nappes alluviales fonctionnent alors comme des réservoirs.

Une nappe alluviale et le cours d'eau adjacent sont donc un vaste hydrosystème dont le fonctionnement est complexe et les interactions importantes et indispensables au bon fonctionnement de l'ensemble tant du point de vue de la quantité que de la qualité de l'eau. La nappe alluviale est un élément majeur de la respiration et de l'épuration d'une rivière, les échanges, dans les deux sens, entre nappe et rivières sont indispensables à la vie de cette dernière.

Les travaux envisagés dans le cours de l'Argos par le pétitionnaire ne concernent que le débit de la rivière et son maintien durant la période d'étiage en considérant qu'à partir du moment où le fond du cours d'eau de l'Argos est imperméabilisé et que de l'eau y coule, le problème est résolu. C'est une grossière erreur.

2-Le projet en regard de la reconquête de la qualité des eaux

L'un des objectifs visés par les orientations nationales est d'atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface, de rétablir le corridor rivulaire constitué par des ripisylves ou des couverts végétalisés permanents le long des cours d'eau, réservoirs de biodiversité et remparts contre les pollutions diffuses, et de protéger les zones humides qui contribuent à l'auto épuration des eaux et à de nombreuses fonctions hydrologiques et biologiques.

Conformément à la Directive cadre européenne sur l'eau, et aux prescriptions du SDAGE, l'action prioritaire est de rétablir la libre circulation des espèces par la suppression, le contournement ou l'équipement des seuils et barrages en rivière, et de conserver les zones humides. Dans le pays segréen, il est notamment demandé de rétablir la libre circulation des espèces et si possible des sédiments avec leurs cortèges de micro-organismes et de macrofaune benthique, dans l'Oudon et ses affluents : la Verzé, l'Argos.

Le projet de soutien d'étiage de l'Argos, au droit du futur plan d'eau, impose le maintien du barrage à clapet situé au lieu-dit "La Peroussaie" afin de puiser, dans le plan d'eau amont de celui-ci, l'eau destinée à alimenter, en hiver, le petit bassin. Cela est contraire aux objectifs nationaux et européens rappelés ci-dessus.

Par ailleurs, la destruction de la nappe alluviale et de la végétation qui la recouvre, pour extraire le sable, supprime le rempart qu'elles constituent contre les pollutions diffuses, ainsi que les nombreuses fonctions hydrologiques et biologiques auxquelles elles contribuent.

Ce projet est donc contraire à l'intérêt général de préservation de la biodiversité, reconnu comme une urgence par l'ONU depuis 1992 (sommet de Rio). Les nombreuses agressions exercées par les activités humaines et par les aménagements peu soucieux de la protection des milieux, accroissent la perte de biodiversité de manière dramatique.

3-Le projet et ses défauts.

Reconnaissant l'impact de son projet de sablière sur le débit de l'Argos en période estivale, le pétitionnaire propose un vaste programme de "shaddockisation" de la rivière consistant à accumuler, dans une réserve artificielle, de l'eau puisée dans l'Argos puis à la restituer en période d'étiage. Pour éviter les vases communicants entre le lit de l'Argos et le plan d'eau créé par la sablière – fonction d'échange naturel entre une rivière et sa nappe alluviale quand elle n'est pas perturbée par un plan d'eau artificiel – le projet consiste tout simplement (c'est un euphémisme) à colmater le fond et les rives de la rivière avec de l'argile.

3-1 Le pétitionnaire précise que les travaux dans le lit de l'Argos ne pourront avoir lieu que dans un délai de 6 ans minimum, temps nécessaire pour récupérer suffisamment d'argile issue du lavage des granulats extraits, avec une réalisation fractionnée en au moins 2 phases. S'agissant de délais minimaux annoncés, cela sous entend que les délais réels seront supérieurs ce qui n'a rien d'étonnant compte tenu de la complexité et de la délicatesse d'un tel chantier. Cela signifie donc que durant une grande partie de l'exploitation de la sablière une partie du débit d'étiage de l'Argos ne sera plus assurée par la nappe alluviale dont le niveau se sera abaissé pour cause d'évaporation.

A ce sujet, le pétitionnaire (p.12) précise que cette baisse est évaluée à 14 cm durant la période estivale alors que J.R. Malavoi, dans un rapport à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, indique une évaporation de 100 mm par mois de juin à septembre, soit 40 cm (rapport AFF02011-sept.2003). Dans ces conditions, le débit d'étiage, qui est extrêmement faible l'été, va tendre vers un assec.

3.2 Le pétitionnaire estime assurer l'étanchéité du lit de l'Argos avec l'argile résultant du lavage des granulats. Aucune précision n'est fournie concernant les caractéristiques mécaniques et le coefficient de perméabilité de cette argile.

3.3 Après avoir confectionné un lit d'étiage, a priori étanche, (pourquoi ne pas utiliser du béton...) le pétitionnaire estime pouvoir reconstituer le milieu vivant qu'il aura détruit en créant, sur la couche imperméable, un lit constitué des matériaux préalablement retirés, de granulats de calibre varié, voir d'enrochement. En quelque sorte, un aquarium, grandeur nature !

La reconfiguration du fond du lit est évoquée selon des principes généraux sans qu'à aucun moment il ne soit possible de savoir avec précision ce qui sera réalisé tout au long du linéaire étanché. Il n'existe aucune obligation de moyens pas plus que de résultats, ce qui n'offre aucune garantie, c'est un catalogue de bonnes intentions.

La vie d'une rivière se révèle dans la diversité des organismes qu'elle abrite. Des poissons, bien sûr, mais des mollusques, des vers, des larves, des mousses aquatiques, etc. Ce réseau biologique complexe participe, entre autre, à la qualité de l'eau et la vitalité d'une rivière se mesure à la complexité de ce milieu où chaque espèce trouve sa place et où chacun a besoin des autres pour sa nourriture, sa respiration ou son abri. A la rivière visible existe une rivière souterraine, plus vaste qu'elle, beaucoup plus lente puisque ces eaux s'insinuent à travers les sédiments. Cette rivière méconnue, discrète, obscure, est aussi un milieu vivant qui abrite une faune typique. La couche de galets et de graviers qui relie le fleuve superficiel à son double invisible laisse une quantité d'interstices par lesquels l'eau se fraye un passage, mais aussi des larves, etc. Cette couche de sédiment est une réserve de vie. "Fleuves, sources de vie" – Ministère de l'Environnement -

Comment peut-on croire, qu'à coups de pelleteuses, il soit possible de rendre vivant ce qui aura été préalablement détruit ?

3-4 La température de l'eau stockée dans la réserve ne manquera pas d'être élevée avec, corrélativement, le développement de phytoplancton et une désoxygénation. C'est un phénomène d'eutrophisation, bien connu dans les réservoirs de barrage, qui ne manquera pas de se développer dans cette situation compte tenu de la charge élevée en nutriment de l'Argos. Il est question de prélever l'eau à plus de 5 m sous le niveau du petit bassin, voir même plus si les caractéristiques de l'eau sont insuffisantes. (transparence et température). La probabilité de devoir prélever l'eau à plus de 5 m de profondeur est donc très grande. Le

niveau de remplissage du petit bassin est de 36,5 m NGF (p. 42), le prélèvement sera réalisé à 30 m NGF pour limiter les apports de phytoplancton (p.45), le niveau de l'Argos à l'Orgerie étant 33,4 m NGF (p.42), l'alimentation par gravité semble peu probable !.....

En effet, cela signifie que le niveau de prélèvement de l'eau se trouvera, dans ces conditions, sous le niveau de l'Argos à l'étiage, donc l'apport par gravité sera impossible. Si tel et le cas, il n'existe aucune solution alternative.

3-5 A la fin de l'exploitation de la sablière, l'entretien et le bon fonctionnement du système pompage-restitution est prévu être à la charge des collectivités locales (p.54). Il n'est pas dans les missions de service public de celles-ci d'accepter l'héritage d'assurer le bon fonctionnement d'un système nécessitant une gestion complexe et pour lequel cela ne rentre pas dans le cadre des missions, donc de la formation, de ses personnels. A quel titre, d'ailleurs, cette mission devrait être à la charge des contribuables ? Il y aurait là une fâcheuse confusion entre intérêt privé et mission publique.

Respect du SDAGE

Le pétitionnaire (p72) a une curieuse interprétation des orientations du SDAGE. Il considère que son projet vise à *"restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau"* ce qui est incroyable car, quand bien même les caractéristiques physiques et fonctionnelles de l'Argos ne seraient pas exemplaires, le mieux serait d'améliorer l'existant et non pas de tout détruire et reconstruire artificiellement. Les milieux naturels relèvent de techniques douces et respectueuses des caractéristiques de l'environnement, certainement pas celles d'engins de Travaux Publics.

Il en est de même pour l'interprétation de l'orientation n°7-A visant à maîtriser les prélèvements d'eau et considérant que le petit bassin est une réserve collinaire. L'amalgame est patent car cette orientation stipule que *"la maîtrise des prélèvements d'eau est un élément essentiel pour le maintien du bon état des cours d'eau"*. Dans le cas présent, le pétitionnaire détériore complètement le fonctionnement naturel de l'hydrosystème et estime, ensuite, participer à la maîtrise des prélèvements.

Il aurait été préférable que le pétitionnaire lise avec profit la recommandation 1A-3 (p.21) qui stipule : *"Toute intervention engendrant des modifications morphologiques de profil en long et en travers est fortement contre-indiquée si elle n'est pas justifiée par des impératifs de sécurité, de salubrité publique ou d'intérêt général, ou par des objectifs de maintien ou d'amélioration de la qualité des écosystèmes"*.

Le projet concerne bien, en effet, des modifications morphologiques de profil en long et en travers.

Il en est de même de la préconisation 1-D du SDAGE (p. 24) qui stipule : *"L'exploitation des granulats alluvionnaires...peut porter atteinte aux milieux aquatiques par consommation de matériaux non renouvelables dans lesquels circulent les nappes assurant une filtration et une épuration de ces nappes. De plus les vallées alluvionnaires sont des espaces tampons de régulation des débits des cours d'eau, des zones de dénitrification et sont très souvent occupées par des espèces remarquables"*.

Tout est dit en quelques lignes pour expliquer pourquoi ce projet est source de tous les maux.

Conclusion

En conclusion, le projet présenté conduit à la **séparation** du cours de l'Argos de sa nappe alluviale et à la modification totale du fonctionnement de l'hydrosystème constitué de la rivière et de sa nappe alluviale.

Plutôt que de parler d'**aménagement** de l'Argos, il serait plus exact de parler de **canalisation** du lit de l'Argos car c'est bien de cela qu'il s'agit : tout détruire pour reconstruire et ceci d'une manière irréversible.

En cas d'échec, il n'existe pas de solution alternative de secours et les conséquences, pour être imprévisibles, seront lourdement négatives. Les enjeux sont tels qu'il n'est pas possible de faire l'impasse sur les risques.

Outre le fait que ce projet est contraire à l'effort qui doit être fait pour atteindre un bon état des masses d'eau d'ici 2015, conformément à la Directive européenne et à la loi sur l'eau, il est aussi contraire aux recommandations du SDAGE, particulièrement les recommandations 1A-3 et 1D.

Pour ces raisons et celles résultantes des remarques exprimées ci-dessus, la Sauvegarde de l'Anjou considère que ce projet est une dégradation irréversible du milieu naturel, qu'il est contraire à la stratégie développée dans le SDAGE du Bassin Loire Bretagne et est donc contraire à l'intérêt général. Il est donc inacceptable.

En conséquence, la Sauvegarde de l'Anjou a l'honneur de demander à Monsieur le Commissaire enquêteur de bien vouloir émettre un avis défavorable.

La vice-présidente

Florence Denier-Pasquier